

SÉANCE ORDINAIRE

13 OCTOBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 13 OCTOBRE 2015, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Ginette Caron propose que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 22 septembre 2015 soit approuvé, tel que déposé, cette proposition est secondée par monsieur Simon Lavoie et adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

15.10.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 14 septembre 2015 au 13 octobre 2015.

15.10.4.2.1.

Entente de délégation de pouvoirs afin de procéder à un appel d'offres en commun pour l'achat de véhicules incendie

Considérant la démarche entreprise par la Municipalité de L'Isle-Verte afin de se porter acquéreur d'un nouveau camion-citerne;

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup est, également, en processus d'acquisition d'un nouveau camion autopompe;

Considérant qu'il pourrait être avantageux, pour nos deux municipalités, de procéder à un appel d'offres commun et ainsi pouvoir bénéficier de propositions plus avantageuses;

Considérant qu'une municipalité peut déléguer, par entente, le pouvoir d'un appel d'offres en commun;

Considérant que suite à ce processus d'appel d'offres, chacune des municipalités demeure maître de sa décision d'achat;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de conclure une entente de délégation de pouvoirs, avec la Ville de Rivière-du-Loup, afin de procéder à un appel d'offres en commun pour l'achat de véhicules incendie. En occurrence, madame Ursule Thériault, mairesse, et monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

15.10.4.2.2.

Avis de motion - règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-citerne

Monsieur Simon Lavoie, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour le renouvellement d'un véhicule incendie, soit un camion-citerne.

15.10.4.3.2.

Demande de modification, à la circulation, de la rue La Noraye

Considérant la demande soumise par quelques résidents de la Municipalité à l'effet que la circulation de véhicules lourds soit interdite sur la rue La Noraye (secteur entre les rues St-Jean-Baptiste et Talbot) et que la section abrupte de cette même route soit fermée à la circulation en période hivernale;

Considérant que cette correspondance a été portée à l'attention des membres du comité consultatif afin d'obtenir leur position sur le sujet;

Considérant les commentaires et recommandations suivants du comité d'urbanisme, à savoir :

- Seules quelques personnes se sont exprimées dans cette demande, alors que beaucoup plus d'usagers sont concernés;
- Advenant la fermeture, pour une quelconque raison, de la rue Notre-Dame, la seule route permettant le lien entre les rues Talbot et St-Jean-Baptiste demeure la rue La Noraye,
- La configuration de la rue La Noraye représente en soi des risques évidents pour la circulation des véhicules lourds;

Considérant que le conseil municipal est tout à fait en accord avec l'analyse fait par le comité d'urbanisme, tout en reconnaissant les particularités et risques que présente cette section de route;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte informe les citoyens concernés par la présente demande, qu'elle n'entend pas procéder à la fermeture de cette route, mais toute fois, qu'elle juge opportun de considérer la possibilité d'en exclure la circulation de véhicules lourds.

15.10.4.4.1.

Embauche au poste de coordonnatrice en loisirs - remplacement d'un congé de maternité

Considérant que madame Amélie Martineau, coordonnatrice en loisirs, doit bientôt cesser son travail en raison d'un congé de maternité;

Considérant le processus de sélection mis en œuvre afin de suppléer à cette absence pour une durée approximative d'une année;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit retenue la candidature de madame Rosalie Demers à titre de coordonnatrice en loisirs, et ce, principalement, en raison de ses qualifications, ses expériences et ses connaissances du milieu islevertois. L'entrée en fonction graduelle de madame Demers est prévue à compter du 26 octobre 2015. Elle sera rémunérée au taux horaire de 16 \$ à raison de 35 heures par semaine.

15.10.4.5.1.

Achat d'abrasif pour la saison 2015-2016 - suivi à la procédure d'appel d'offres

Considérant la procédure d'appel d'offres lancée par la Municipalité de L'Isle-Verte, auprès de cinq entreprises susceptibles de fournir 1 700 tonnes métriques d'abrasif pour la saison hivernale 2015-2016;

Considérant que suite à ce processus, deux de ces fournisseurs ont transmis à la Municipalité une offre de services;

Considérant les offres déposées, à savoir :

- Claveau Concassage et Granulats Ltée : 31 252,05 \$ (taxes incluses).
- Les Entreprises Camille Dumont inc. : 31 064,58 \$ (taxes incluses).

Considérant que suite à l'analyse des propositions reçues, celle du plus bas soumissionnaire conforme s'avère provenir de l'entreprise « Les Entreprises Camille Dumont inc. »;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit accordé le contrat d'abrasif à « Les Entreprises Camille Dumont inc. » au montant de 31 064,58 \$ (incluant les taxes et autres obligations prévues au document d'appel d'offres).

15.10.4.5.2.

Travaux de pavage - ponceau au chemin Pettigrew

Considérant les propositions de services demandées aux fins de finaliser les travaux de remplacement du ponceau au chemin Pettigrew;

Considérant que seuls les travaux de revêtement bitumineux sont à être complétés;

Considérant les soumissions déposées par les divers fournisseurs, à savoir :

- Construction B.M.L. inc.: 8 598,00 \$ (taxes non incluses)
- Pavage Francoeur inc. : 6 454,49 \$ (taxes non incluses)
- Pavage Cabano Ltée : 5 995,79 \$ (taxes non incluses)

Considérant que l'ensemble de ces soumissions est conforme aux exigences formulées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Guillaume Potvin, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en occurrence, à l'entreprise Pavage Cabano Ltée au montant de 5 995,79 \$ (plus taxes). Les travaux exigés comprennent, la préparation du terrain, la signalisation ainsi que le revêtement bitumineux.

15.10.4.5.3.

Demande d'appui auprès de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs - travaux de réfection de la rue du Quai

Considérant l'état de désuétude dont est l'objet la section de la rue du Quai, plus particulièrement le secteur entre les résidences et les infrastructures du quai;

Considérant qu'il s'agit de la voie d'accès principal permettant aux résidents, visiteurs et entrepreneurs d'utiliser le service du traversier;

Considérant l'importance d'une telle route tant pour les résidents de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs que pour la Société des Traversiers du Québec, Pêches et Océan Canada, la Société Inter-Rives de L'Isle-Verte et le Service Canadien de la Faune;

Considérant le refus du Ministère des Transports du Québec de revoir le rôle prépondérant de cette route à titre de desserte principale pour l'île;

Considérant que d'utiliser cette route, dans son état actuel, présente des risques forts élevés et une responsabilité qu'à elle seule la Municipalité de L'Isle-Verte ne peut assumer;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de lui assurer son appui dans les démarches qu'elle entreprend dans le cadre de différents programmes gouvernementaux ainsi qu'auprès des instances politiques afin que soient priorisés les travaux de réfection de cette section de la rue du Quai.

15.10.4.7.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 09/10/2015 (journal 928) :	96 720,84 \$
Dépenses incompressibles (journal 929) : (incluant les déductions à la source)	6 683,67
Déductions à la source (journal 926) :	15 324,12
Dépenses autres (journal 923) :	35,93
(journal 924) :	(30,00)
(journal 925) :	90 399,90
(journal 926) :	2 116.70
(journal 927) :	<u>(212,94)</u>
Total des déboursés du mois :	<u>211 038,22 \$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 septembre au 9 octobre 2015, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

15.10.4.7.3.

Demande d'aide financière - Club des 50 ans et plus

Considérant la résolution 15.09.6.1. adoptée par le conseil municipal, le 22 septembre 2015, faisant état de précisions à être pris en compte afin de confirmer une possible aide financière à l'organisme « Club des 50 ans et plus » devant permettre des travaux de rénovation à l'édifice « Pavillon de l'Amitié »;

Considérant que l'organisme a apporté réponses aux interrogations soulevées par le conseil municipal;

Considérant les efforts déployés par cet organisme pour assurer la pérennité de leurs activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte confirme un soutien financier de 500 \$ à l'organisme « Club des 50 ans et plus » pour la réalisation des travaux de rénovation au bâtiment « Pavillon de l'Amitié ».

Cette contribution demeure toutefois conditionnelle à la confirmation des aides financières demandées ainsi qu'à une réalisation complète des travaux prévus. L'organisme devra donc soumettre une reddition de compte faisant état de l'ensemble des coûts liés aux travaux ainsi que les divers soutiens financiers obtenus.

15.10.6.2.

Relance du programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'Air »

Considérant la relance du programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois, programme initié en 2012-2013;

Considérant la nouvelle version de ce programme prenant effet en hiver 2016 et offrant les avantages suivants :

Options	Contributions financières de la municipalité et de l'industrie	Aide financière au participant
Retrait du vieil appareil de chauffage	125 \$	100 \$
Remplacement d'appareil de chauffage	350 \$	300 \$

Considérant que le nouveau programme exclue la contribution financière du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs faisant en sorte de réduire de 50% l'incitatif financier versé aux citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin que la municipalité de L'Isle-Verte ne renouvelle pas son adhésion à ce programme d'aide financière pour l'année 2016. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Trois personnes votent en faveur de cette proposition et trois s'y opposent, la proposition est donc rejetée, n'ayant pas obtenue la majorité des voix.

Une seconde proposition est déposée par madame Ginette Caron demandant à ce que la municipalité adhère à ce programme. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Trois personnes votent en faveur de cette proposition et trois s'y opposent, la proposition est donc rejetée, n'ayant pas obtenue la majorité des voix.

15.10.9.

Levée de la séance

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRETARIE-TRÉSORIER